

Espace public & PAYSAGE

Conception, réalisation et gestion des espaces verts et des aménagements urbains

Les sols perméables à l'épreuve du matériel de désherbage



PLACE DU PRO.com
VILLE · SPORT · PAYSAGE
Connectez-vous...

Interview & Rencontre 10



Yannik Beix :
"les services
écosystémiques
bientôt référencés"

Aménagement & Équipements 20



Aires de street workout :
où et comment les installer ?

Arbre en ville 56



Élagage en hauteur :
quels EPI choisir ?

Un poumon vert pour Montaigu-Vendée

En plein cœur de Montaigu-Vendée, un espace naturel au bord de l'eau, parcouru par des circulations douces accessibles à tous, s'offre désormais aux habitants. Une réponse de qualité aux enjeux de mobilité, de préservation de la biodiversité et d'amélioration du cadre de vie du territoire.

L'aménagement du parc du Val d'Asson, du nom du ruisseau qui y serpente, est le parfait témoin de la politique ambitieuse d'aménagement du territoire portée par la municipalité de Montaigu-Vendée. Inaugurée en septembre dernier, la première tranche de l'opération répond à la fois à la recherche d'une haute qualité de vie favorisant les mobilités douces, par la création de liaisons agréables et sécurisées, et à la préservation de la biodiversité en plein cœur de la ville, à proximité immédiate du centre ancien. Un projet qui a nécessité un travail sur le temps long, initié sous la mandature d'Antoine Chéreau, ancien maire de Montaigu-Vendée et actuel président de la Communauté de communes Terres de Montaigu. Rencontre avec Florent Limouzin, maire de Montaigu-Vendée, et Cyrille Cocquet, maire délégué de Montaigu et adjoint en charge des moyens techniques et des espaces publics, qui ont poursuivi ce projet cohérent et résolument actuel. Savoir repérer le potentiel d'un site pour en faire un projet transversal, telle la philosophie de cet essai parfaitement transformé.

© Ville de Montaigu-Vendée



Le lit mineur de l'Asson n'a pas été modifié. Mais le lit majeur a été agrandi par l'aplanissement du terrain en surplomb du cours d'eau, sur une largeur de 10 m.

Une réflexion à plusieurs échelles de territoire

Historiquement, ce site de plus de 4 ha, traversé par le ruisseau de l'Asson et situé aux pieds du centre ancien, était une propriété privée non accessible. Un poumon vert en plein de cœur de ville donc, dont les habitants ne pouvaient jouir jusqu'il y a peu. Comme le confient les deux élus, *"le site avait été identifié depuis longtemps comme stratégique pour répondre à de multiples enjeux d'aménagement, s'opérant à différentes échelles de territoire"*. L'aménagement du parc du Val d'Asson répond ainsi :

- **à un enjeu de mobilité à l'échelle du centre-ville et des quartiers riverains**, comme en témoigne Florent Limouzin. *"La création de mobilités douces à cet endroit permet de relier le cœur de ville et ses commerces et services de proximité, au quartier des Hauts de Montaigu, ensemble d'habitat des années 70 en plein renouvellement urbain qui concentre de nombreux équipements scolaires (école primaire, collège et lycée), de santé (hôpital de jour)..."*. Cet enjeu de mobilité, intrinsèquement lié à celui de la qualité du cadre de vie, est aujourd'hui au cœur des préoccupations politiques et sociales. Un argument donc valable pour engager des dépenses publiques dans la création d'un parc ;
- **à un enjeu environnemental à l'échelle communale et intercommunale** : cette parcelle toute en longueur, qui suit le cours d'eau de l'Asson, s'inscrit dans la trame verte et bleue du territoire. Selon le maire de Montaigu-Vendée, *"le parc prolonge le maillage d'espaces verts de la ville, constitué du parc Henri Joyau, des bords de la Maine et du parc des remparts, où se situe par ailleurs la mairie. Ce projet vient, en quelque sorte, boucler cette coulée verte qui ceinture le centre-ville et dessert les quartiers riverains"*.

S'ajoute un enjeu patrimonial, par le tracé de cette coulée verte : desservant déjà les trois tours d'angles et la fameuse digue de Montaigu, elle longe désormais les remparts médiévaux sur plus 200 m.

Ainsi, à l'occasion de successions, *"nous avons pu acquérir une première parcelle de 2,6 ha en 2014, puis une seconde de 2 ha en 2019"* complètent les deux élus. Avant de conclure *"nous travaillons*

actuellement sur l'aménagement de la seconde partie du parc afin de prolonger la trame verte et bleue. Notre objectif est bien d'offrir un nouvel espace de respiration aux habitants, en le rendant accessible à tous". Ainsi, le parc du Val d'Asson a été entièrement aménagé pour mettre en valeur son patrimoine naturel et offrir une agréable promenade, à travers chemins, pontons et passerelles.

Fiche technique

- Surface 1^{ère} tranche : 2,6 ha
- Maître d'ouvrage : Ville de Montaigu-Vendée
- Maîtrise d'œuvre paysage : Atelier Pierre Lebrun, architecte-paysagiste ; Agence AGAP, urbanisme, paysage et VRD
- Entreprises revêtements : Loire Vendée Infrastructures
- Entreprise espaces verts : idverde Agence Atlantique
- Pépinières : Pépinières Chauviré (49, Le Fief-Sauvin) et Pépinières Fleur (Belgique)
- Montant des travaux : 457 455 € HT, avec le soutien financier de la Région Pays de la Loire – Parcs et jardins – 6 000 €
- Dates des travaux : Septembre 2019 à septembre 2020

Attractivité économique Favoriser les commerces et services de proximité

Un autre enjeu de la création du parc du Val d'Asson, moins évident à appréhender, mais essentiel aux yeux des élus de Montaigu-Vendée est de "favoriser le rebond économique des commerces du centre-ville" confie Florent Limouzin, le maire. Et de poursuivre : "notre territoire est un bassin d'emploi très attractif, avec de nombreuses usines et entreprises. Une attractivité économique qui est cependant la cause d'un important étalement urbain, où le développement de nombreuses grandes zones d'activités en périphérie nuit aux commerces et services de proximité du centre-ville". Le parc du Val d'Asson, en reliant les quartiers d'habitation et le centre-ville de façon agréable, à l'ombre des grands arbres et au bord de l'eau, est donc un levier pour favoriser l'activité du centre-ville. Pour ceux qui en doute, "cela fonctionne" affirme le maire. Il précise : "depuis, pour se rendre en centre-ville ou au marché, certains habitants se garent de l'autre côté du vallon, puis viennent à pied en traversant le parc". Mais les actions en faveur des commerces et services de proximité ne s'arrêtent pas là, avec des ambitions clairement inscrites dans le PLUi. "Nous y avons intégré des règles coercitives concernant l'installation de nouveaux services et commerces en périphérie : l'implantation de nouveaux restaurants ou d'un cinéma en périphérie est interdite. En parallèle, nous facilitons la dynamique économique et l'habitat en centre-ville, où de nombreuses friches et un beau patrimoine immobilier sont à réinvestir" conclue Florent Limouzin. Une politique qui s'inscrit ainsi dans les objectifs de densification urbaine de l'État et, plus localement, du SCoT, et qui favorise le développement durable du territoire. ■

Mobilité Un réseau de cheminements doux

Un réseau de chemins, de passerelles et de pontons permet aux promeneurs de découvrir le site, de relier les deux berges de l'Asson et de déambuler au plus proche de l'eau comme en sous-bois sur les versants arborés du parc. Les circulations principales, d'une largeur de 3 m pour permettre le passage de la balayeuse de voirie, sont en béton balayé de couleur claire. Ce choix technique de revêtement à la fois esthétique et robuste répond également au fait que "les circulations puissent être immergées durant les saisons pluvieuses" relate Cyrille Cocquet, maire délégué de Montaigu. La fondation béton présente une épaisseur de 15 cm afin de supporter le poids des balayeuses de voirie et autres véhicules de service. Le béton de finition, coffré en respectant une pente de 4 %, crée ainsi des circulations accessibles aux personnes à mobilité réduite. D'autre part, une passerelle sur pilotis, longue de 100 m et large de 1,80 m, a été installée près du ruisseau. "Elle repose sur des pieux en châtaignier battus à refus, enfoncés de plus de 2 m dans le sol, et disposés tous les 2 m. Dessus, sont posées des lambourdes en chêne, de forme carrée et de dimensions 15 x 15 cm" détaille le conducteur de travaux de idverde. Enfin, les lames de bois en chêne dont la face supérieure est laissée brut de sciage pour éviter la glissance, ont été vissées sur les lambourdes, puis recouvertes sur leur extrémité par un chasse-roue de 15 x 15 cm. Même si le parc a été clôturé pour une fermeture nocturne, les promenades principales sont éclairées avec des candélabres et potelets LED selon les horaires d'ouverture du parc. L'éclairage est contrôlé par une gestion centralisée avec programme horaire, en cohérence avec le SDAL communale (Schéma Directeur d'Aménagement Lumière). Cette qualité apportée dans la conception et la réalisation des cheminements valorise ainsi le patrimoine naturel de la commune et encourage les déplacements à pied ou à vélo. ■

Zones humides et milieux naturels Une nécessaire préservation

L'aménagement du parc revêt une forte dimension environnementale : la préservation et l'amélioration de la biodiversité constituent un enjeu central. Une volonté qui s'explique par la présence de milieux humides, de plus en plus rares, et riches d'une biodiversité patrimoniale à préserver. En effet, on estime que 64 % des zones humides de la planète ont disparu depuis 1900. De plus, ces zones humides rendent de précieux services... Cyrille Cocquet, adjoint en charge des moyens techniques de Montaigu, précise : "les travaux ont concerné la reconstitution d'une prairie humide, milieu recouvert saisonnièrement par l'eau. Celle-ci est placée à un endroit où la montée des eaux peut être assez importante en hiver, contribuant ainsi à une régulation naturelle du débit des eaux pluviales". Pour ce faire, le lit du cours d'eau, qui présente un état de naturalité relativement bon, n'a été que peu modifié. "Des terrassements sur les parties planes jouxtant le lit ont permis de créer des dépressions de quelques dizaines de cm qui deviendront, suite aux crues, des zones humides. De nouveaux méandres ont également été creusés pour favoriser le développement de la biodiversité présente" détaille Tony Micheneau, conducteur de travaux pour idverde, entreprise qui a réalisé les travaux d'aménagements paysagers. A noter qu'en cas d'inondation, le parc sera fermé au public. Concernant le patrimoine arboré, le parc abrite des arbres âgés de 20 à plus de 100 ans. Ceux-ci ont été conservés et ont donc orienté le tracé des circulations, tout en privilégiant au maximum le respect du système racinaire. ■

© Ville de Montaigu-Vendée



D'une longueur de 100 m et d'une largeur de 1,80 m, la passerelle en bois qui coure au fond du vallon est accessible aux personnes à mobilité réduite. Un chasse-roue, de section 15 x 15 cm, sécurise la traversée.

© Ville de Montaigu-Vendée



Des circulations en béton balayé de couleur claire, d'une largeur de 3 m, serpentent sur les versants et en fond de vallon. La pente est de 4 % afin d'offrir un cheminement confortable pour tout le monde.